



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

24 NOV. 1983

Séance extraordinaire du Vingt Quatre Novembre Mil Neuf Cent Quatre Vingt Trois,

L'An Mil Neuf Cent Quatre Vingt Trois le 24 Novembre à 20 H. 45,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 18 Novembre, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques ROBERT.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Jacques ROBERT - Maire - MM. Jean-Pierre BOURIOT - André LEON - Mmes Nicole DUFAYET - Michelle BLIN - MM. Joël MONIER - André VIOLETTE - Maurice CHERRET - Jean-Pierre MANGE - Pierre TELLIER - Maires-Adjoints - MM. Pierre BOE - Richard BACA - Jean BIEMONT - Jacques BROZ - Mmes Madeleine MINSSIEUX - Françoise GISSELBRECHT - MM. Jean-Claude GILLES - Bernard LEBORGNE - Mme Florence ARTIERI - MM. Yves BAFFREY - Maurice NIVOT - Mme Danielle LARZILLIERE - MM. Georges DALLEMAGNE - Michel POISSON - Jacques JUAN - Claude ROUMEJON - Daniel DICK - Dominique TRESGOTS.

ABSENTS EXCUSES : Mme GODEFROY - M. BOULEY

<u>POUVOIRS</u> : M. GUILLAUMET	à	M. ROBERT
Mme CHABROU	à	M. TELLIER
M. ANGELLIER	à	M. DICK

0 0
0

ECONOMIES D'ENERGIE

Monsieur ROBERT invite Messieurs MAUDRY et MACLAIRE, représentants de la Société ECO-ENRG à s'asseoir à la Table du Conseil afin de répondre aux questions qui pourraient leur être posées au cours de la discussion à venir. Il donne ensuite la parole à Monsieur VIOLETTE, Président de la Commission des Grands Travaux, qui expose que lors de la réunion de sa Commission avec celle des Finances, à laquelle assistait Monsieur UREVOY, Responsable de l'Agence Régionale pour les Economies d'Energie, il avait été envisagé de retenir les Travaux à réaliser à l'Ecole de l'Ormeteau; à la Gendarmerie Avenue de Villeroy, à l'Ecole des Myrtilles, au Gymnase du Stade Alexandre RIDEAU, ce qui représenterait une dépense d'environ 1 090 000 susceptible d'apporter une subvention d'environ 215 000 Frs.

.../...



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

24 NOV. 1983

De la discussion qui s'ensuit et au cours de laquelle un certain nombre de précisions techniques et financières sont demandées, et auxquelles ont répondu Messieurs MAUDRY et MACLAIR, il ressort qu'il y a lieu de reconsidérer plus en détail le programme, le montant des subventions étant plus faible de 8% qu'en 1982/83.

Toutefois, afin de pouvoir s'inscrire au titre du prochain Programme;

LE CONSEIL

Par 23 voix et 8 abstentions (Docteur LEON - MM. BROZ - DICK - ROUMEJON - TRESGOTS - JUAN) s'engage dans l'intention de faire exécuter pour un montant estimé à 1 200 000 Frs. H.T., des Travaux d'Economie d'Energie,

Demande la prise en considération de ce dossier et l'attribution d'une subvention au taux le plus élevé possible de l'Agence pour la Maîtrise de l'Energie.

Monsieur JUAN s'excuse, quitte la séance et donne procuration à Monsieur DICK pour la suite des débats.

0 0
0

ORIENTATION BUDGETAIRE

Monsieur ROBERT donne connaissance de son rapport relatif à l'orientation Budgétaire 1984, pour les opérations d'investissement :

" Je dois rappeler que les opérations non engagées à ce jour et inscrites bénéficieront de la Dotation Globale d'Équipement qui est de 2% du montant payé de la dépense. Le reste est couvert, sauf subventions spécifiques de plus en plus rares, par l'emprunt. L'emprunt a ses annuités réparties pour le capital sur la section investissement, et pour les intérêts sur la section fonctionnement. La T.V.A. payée sur ces opérations fera l'objet d'une avance de trésorerie puisqu'elle ne sera remboursée qu'en 1986.

J'ajoute que dans la plupart des cas ces investissements sont générateurs d'inscriptions budgétaires en fonctionnement au titre des salaires, de l'énergie, des frais généraux d'exploitation sans cesse en augmentation supérieure à l'inflation annuelle autorisée.

Nous devons donc avoir présent à l'esprit lors des choix ces éléments d'appréciation en phase directe avec la charge des impôts locaux à voter."

.../...

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



24 NOV. 1983

Je vous propose :

1) - ACTION SOCIALE :

Extension et aménagement des locaux sociaux qui permettra le développement de notre action en faveur des enfants d'âge préscolaire :

- Dépense : 450 000 Frs.

Là, le Docteur LEON précise que la protection infantile est obligatoire pour la mise en service d'une Crèche familiale à domicile, et qu'il faut absolument prévoir une extension des locaux existants afin de loger les services responsables à activités diverses. Il est également opportun de prévoir une extension de la Halte Garderie existante, la demande le justifiant.

Le dossier de la Fondation Edouard GAURAZ progresse administrativement. Il passe en Commission Régionale fin Novembre et a fait l'objet d'un appel d'offres en contrôle actuel par la Direction Départementale de l'Équipement afin de passer dans la limite du prix plafond.

2) - ACTION SCOLAIRE :

Nous maintenons le crédit inscrit antérieurement pour acquisition d'un terrain pour le Lycée; il faut obtenir la programmation qui dépend maintenant de la Région.

Nous maintenons également le Gymnase du C.E.S. dont l'ossature métallique est déjà réalisée. Nous bénéficions d'un arrêté de subvention Etat pour 370 000 Frs. (Arrêté du 30/7/81) et du Département pour 300 000 Frs.

- Dépense 2 000 000 Frs.

- L'entretien des bâtiments scolaires

Réfection de l'étanchéité sur les murs pignons du Bâtiment de 8 Classes, et extension du restaurant : 26 000 Frs.

C.E.S. - Remise en état des faux plafonds : 4 000 Frs.

ORANGERIE : (Cloison de séparation de l'Ecole de Musique : 6 000 Frs.
) Insonorisation test Ecole de Musique : 7 000 Frs.

PRIMAIRE : Les goudronnages nécessaires sur les cours de récréation seront faits selon le possible, soit en 84, soit en 85 : 100 000 Frs.

- Toiture de l'Ecole Maternelle du Clos Renault : 80 000 Frs.
 - Terminer la salle sportive de la Sablière : 20 000 Frs.

.../...



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

24 NOV. 1983

3) - ACTION CULTURELLE

- M.A.L.C. : Extension et aménagement de la Bibliothèque.
 - Dépense 200 000 Frs.
- Bâtiment M.A.L.C. : réfection des gouttières et verrières, rampe escalier.
 - Dépense 90 000 Frs.
- Trottoir sortie M.A.L.C.
- Dépense 80 000 Frs.

- C.M.L.C.

Rapport annexe "Mennecey-Jeunesse"

- Dépense 40 000 Frs.

4) - ACTION SECURITE

- Passerelle réparée, rambarde
- Dépense 50 000 Frs.
- Caserne Pompiers couverture
- Dépense 10 000 Frs.
- Machine à écrire : 7 500 Frs.
- Paratonnerre Clocher
- Carrefour Poste-C.M.L.C. - Budget 1985
- Carrefour Jeannotte R.N. 191 - Feux : Dépense 180 000 Frs. (Subvention Départementale : 20% environ)
- Aménagement MENNECEY-SUD
- Dépense 15 000 Frs.
- Eclairage passage piétons protégés lumineux
- Dépense 23 000 Frs.

.../...

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

24 NOV. 1983



- Eclairage de sécurité divers
- Dépense : 55 000 Frs.
- Matériel : Extincteurs nouveaux ou à remplacer
- Dépense : 20 000 Frs.

5) ACTION SPORTIVE

Le nouveau Stade et la Piste sont adjugés, il reste encore à terminer le transfert de propriété du terrain DURAND :

- Opérations inscrites antérieurement
- Aire de Jeux Quartier des Myrtilles et Jeannotte :
- Dépense : 30 000 Frs.
- Conformité du Terrain de Football, Route de Melun :
- Dépense : 10 000 Frs.
- Eclairage sommaire du 2ème terrain A. RIDEAU
- Dépense : 20 000 Frs.
- Aménagement divers
- Dépense : 20 000 Frs.
- Parcours Sportif dans le Parc et aménagement environnement de la Piscine :
- Dépense : 20 000 Frs.

6) ACTION PATRIMOINE

- Economie d'énergie 2ème tranche : 1 200 000.-
- La 5ème tranche du Contrat Régional Eglise déjà inscrite, commence ses travaux.
- Le Relais Paroissial Verville, raccordement aux réseaux divers - accès.
- Dépense : 100 000 Frs.

Monsieur DICK demande pour quelles raisons la Ville prendrait en charge ces derniers travaux qui, à son avis, devraient être financés par l'Association Diocésaine ou la Paroisse. Il est suivi dans sa réflexion par plusieurs autres Conseillers, qui s'étonnent de cette proposition.

Monsieur ROBERT pense que cette décision devra faire l'objet d'un arbitrage au cours d'une prochaine réunion du Budget 1984.

.../...



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

24 NOV. 1983

- Aménagement paysagé du site boisé
- Mairie annexe, reprise de couverture avec les maisons mitoyennes, signalisation intérieure
- Dépense 40 000 Frs.

Acquisition Propriété Petit-Mennecey.

7) ACTION VOIRIE - TRAVAUX DIVERS

- Ruelle Michée : revêtement
- Dépense : 60 000 Frs.
- Rue du Bas Clos Renault
- Dépense : 27 000 Frs.
- Eclairage Public armoires Stade, Village, Petit Mennecey
- Dépense : 30 000 Frs.
- Matériel d'entretien d'espaces verts, Parc, salage et sablages, tontes, tractions diverses.
- Dépense : 300 000 Frs.
- Travaux différés : 1°) - Route d'ECHARCON, 2ème Tranche
- Dépense : 380 000 Frs.
- 2°) - Rue du Clos Renault, trottoirs
- Dépense : 90 000 Frs.
- 3°) - Carrefour C.M.L.C.; Poste, R.N. 191
- Dépense : 75 000 Frs.

Monsieur VIOLETTE souhaite que soit prévu un Crédit de 10 000 Frs. pour acquisition de matériel pour son service.

8) ACTIONS DIVERSES

- Régularisation achat des Stands Animation :
- Dépense : 30 000 Frs.
- Ordinateur :
- Dépense : 50 000.-
- Matériel Divers et Barrières
- Dépense : 36 000.-

.../...



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

24 NOV. 1983

- Travaux de construction de la Poste par l'Etat, début des travaux : 15 Décembre 1983.

- Les Marais de la Patte d'Oie et de l'Ile sont à vendre :

- 24 000 m² d'Etangs et Rivière
- 11 000 m² de surface terre
- 1 800 m² linéaire de berges
- 587 m² de surfaces construites

J'ai signé une option pour 950 000 Frs. chez le Notaire, Maître CARREL, une indemnité d'éviction est à prévoir de 800 000 à 850 000 Frs.

Cette opération peut être subventionnée par le Département à hauteur de 20 % et par la Région à hauteur de 30 % pour espace vert. Soit à emprunter la différence, l'annuité devant être prise en charge par le nouveau concessionnaire du site.

Cette opération ne peut être retenue que dans cette mesure, car elle doit être "sans pesanteur" sur les finances communales.

- Support Informatique d'information, en cours d'installation.

9) CONTRAT REGIONAL

Deux opérations importantes ne pourront être réalisées que dans le cadre d'un Contrat Régional à négocier :

- Salle des Fêtes
- Dépense : 2 000 000 à 2 500 000 Frs.
- Piste cyclable R.N. 191 (Passerelle au C.M.L.C.)
50% par la Région et 10 à 20% par le Département

0 0
0

C'est un total de 2 165 00 Frs. de projets en faveur des secteurs suivants :

Social :	450.-	Sports :	100.-
Scolaire :	243.-	Patrimoine :	40.-
Culture :	410.-	Voirie divers entretien :	427.-
Sécurité :	372,50	Animation :	116.-

Financement	2 158 500.-
ETAT D.G.E. 2%	43 170.-
DEPARTEMENT	135 000.-
CHARGE COMMUNALE	1 980 330.-

.../...



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

24 NOV. 1983

Soit une annuité prévisionnelle de 263 000 Frs. annuelle, affectée par moitié :

- 50% en investissement
- 50% en fonctionnement

Ces opérations indicatives pourront être retenues en tenant compte des possibilités budgétaires limitées par :

- a) - La hausse constante des coûts.
- b) - Le report des dépassements de crédits des exercices antérieurs.
- c) - Le blocage gouvernemental de nos recettes depuis deux ans.
- d) - Les recettes en diminution pour contribution aux Services Municipaux.
- e) - La disparition des subventions affectées.
- f) - La négociation des emprunts.
- g) - et surtout la faculté contributive des habitants.

LE CONSEIL

Prend acte de cette déclaration qui servira de base à l'élaboration du B.P. 84.

0 0
0

CONVENTION SOCIÉTÉ INTER-VILLAS

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur VIOLETTE relatif à l'avis favorable émis à l'aménagement d'un lotissement 33 Rue du Petit Mennecey,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Autorise le Maire ou son Adjoint à signer la Convention avec la Société INTER-VILLAS - 3 Rue des Trois Moulins - 77000 MELUN, par laquelle :

- Le pétitionnaire versera à la Commune 125 000 Frs., représentant sa participation aux équipements Publics.

- Les futurs constructeurs seront exonérés de la T.L.E.

.../...



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

24 NOV. 1983

ACTION JEUNESSE

Monsieur ROBERT fait l'exposé qui suit :

"Depuis 1976 nous avons développé l'action municipale en faveur de la jeunesse :

- D'abord dans le cadre de la M.A.L.C.; puis dans le cadre nouveau du C.M.L.C.

Ce type d'engagement dont il convient de souligner l'ampleur financière : investissement, et la charge : fonctionnement, (avec l'incidence importante de la charge salariale) vient s'ajouter à notre soutien de qualité aux 48 associations culturelles et sportives.

Pour mémoire :

Les Locaux : Arcade, Charles de Gaulle, Orangerie, Châtries, Parc Gymnases Alexandre Rideau et Villeroy, le Dojo, dont l'éclairage, le chauffage, la surveillance sont pris totalement en charge sur le Budget.

Le Personnel, Animation, Encadrement

La régularité des charges fiscales et sociales est prise en compte par la Commune avec les salaires des collaborateurs communaux, des Professeurs Communaux, des Educateurs, des Moniteurs privés.

Les Subventions :

- 1 259 200 Frs. en 1983

- ANALYSE - OBJECTIFS - MOYENS

- SITUATION ANTERIEURE

Depuis plusieurs années nous avons cherché à stabiliser le type d'actions à mener et nous avons été dans l'obligation, ces quatre dernières années, de modifier, de modérer ou de suspendre nos activités. Je tiens à rendre un hommage particulier à notre Collègue Joël MONIER, qui a eu avec la précédente équipe Municipale et qui a en charge avec vous, toutes et tous, maintenant, ce secteur. Sa saine vision des objectifs, son efficacité sur le terrain, son esprit de concertation largement ouvert avec le groupe de travail qu'il a su animer, ses décisions courageuses et toujours en accord avec moi, méritent d'être soulignées et appréciées.

SITUATION ACTUELLE

La phase de concertation et de décision menée avec ampleur, les rapports qui en sont la traduction, me permettent ce soir d'aborder la phase-décisions.

.../...

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

24 NOV. 1983



Responsable de l'exécutif, je vais conduire dans les jours qui viennent les opérations dans le cadre suivant :

La Jeunesse Menneçoise au travers de ses fréquentations scolaires : maternelle, primaire, Collège, Lycée, doit être répartie en deux groupes d'âge.

- 1°) - de 4/5 ans à 12/13 ans
- 2°) - de 13 ans à 18 ans

Pour le premier groupe, le Centre Aéré assuré par Annie COSSON touche 1 200 enfants et en reçoit environ 200 régulièrement. Rien à modifier.

A l'intention du deuxième groupe 12/13 à 18 ans, de plus de 800 enfants, qui nous préoccupe, il faut utiliser dans les meilleures conditions nos locaux du C.M.L.C., Bd Charles de Gaulle, et le temps disponible :

C'est à dire :

1°) Etablir un horaire approprié en fin de journée, le Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi, et en journée les Mercredis et Samedis, ce qui exclut définitivement les nocturnes.

2°) Respecter les conditions d'admission comportant l'autorisation des parents, la visite médicale, la limitation d'âge entre 12/13 et 18 ans, la domiciliation familiale à MENNECHY.

3°) Assurer l'encadrement nécessaire :

4°) Supprimer dans les locaux actuels tout le matériel existant (bar, mobilier, etc...) et mettre au net les lieux.

5°) Installer des moyens modernes de loisirs et de détente : consoles de jeux électroniques, écran de télévision avec magnétoscope pour passage de films "jeunesse", distributeur de boissons non alcoolisées, etc....

6°) Prévoir des visites hebdomadaires, par exemple : Usines RENAULT Formule 1, MONTHLERY- Anneaux de vitesse, ROISSY- Tour de Contrôle, BRETIGNY-Aviation moderne, Films, Chanteurs à la mode, théâtre, expositions, etc...

7°) Animer des rencontres, par exemple avec : PROST, TAMBAY, (Formule 1), J.L. CRETEN (espace), SARON (Moto), LIGIER (Voiture), des artistes : peintres, auteurs compositeurs, musiciens de renom, sportifs de haut niveau, des professionnels d'industries de pointe :

.../...

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

24 NOV. 1983



8°) Développer des accords avec les autres sections et associations menneçoises pour les faire découvrir et apprécier, et peut-être par la suite fréquenter avec des avantages particuliers.

9°) Rechercher dans le cadre de la section, d'autres objectifs et dégager d'autres moyens.

CONCLUSION

C'est à ce prix que nous pourrions réserver l'effort municipal à notre Jeunesse saine, appréciant son village, respectant ses équipements, soucieuse d'équilibre moral, respectueuse de sa vie familiale et se préparant avec espoir à une vie professionnelle appliquée.

Avec plus de précisions, je dirai : une section jeune ou chaque parent Menneçois sera heureux et fier de voir ses enfants se détendre, et dans laquelle ou au sortir du Collège ou du Lycée, sur leur route, nos enfants auront envie de se retrouver.

A votre interrogation :

"Quoi pour les plus de 18 ans ?" Je réponds : c'est là un autre objectif et à long terme : à cet âge, majeurs, accédant au droit de vote et aux choix professionnels, ils doivent rechercher leur loisir sur l'éventail proposé par les associations locales ou régionales existantes.

J'ai décidé pour témoigner de l'importance de ces objectifs, de m'engager personnellement aux côtés de Joël MONIER et avec celles et ceux qui, je les en remercie, l'ont déjà assuré de leur soutien efficace, et de celles et ceux qui accepteront maintenant de le rejoindre."

Monsieur DICK demande ce qu'il faut entendre par encadrement, il s'étonne que ce rapport n'émane pas de la Commission et pense que supprimer les structures pour les jeunes qui ont des problèmes, ne règle pas la question; il demande également quelle sera la part donnée à la participation des Jeunes.

Monsieur ROBERT lui fait remarquer qu'il vient de développer une action en faveur des moins de 18 ans, et qu'il comprend bien ses préoccupations, mais qu'elles concernent les plus âgés, affaire qui devra faire l'objet d'une étude différente et d'un autre débat.

Le Projet de Monsieur ROBERT est adopté par le Conseil par 25 voix et 6 abstentions (MM. TREGOTS - ROUMEJON - DICK et POISSON).

0 0
0

P.O.S.

Monsieur VIOLETTE fait un exposé sur l'avancement du dossier du P.O.S. et donne le calendrier des opérations à venir.

.../...

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

598



24 NOV. 1983

CLASSES DE NEIGE :

Madame BLIN rappelle que la proposition d'augmentation de Tarif qui avait été envisagée n'ayant pas eu l'agrément de la Direction de la Concurrence et des Prix, il a été envisagé une nouvelle solution :

- Les tranches de ressources sont conservées au même taux qu'en 1983.
- Les Tarifs journaliers sont majorés de 5,50 % par rapport à 83.

Cette solution permettrait d'espérer une augmentation de 8,50 % des participations.

LE CONSEIL

Par 25 voix et 6 Abstentions (MM. TRESGOTS - DICK - ROUMEJON - POISSON),

Adopte le nouveau Tarif.

0 0
0

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 0 H. 30.

~~F. Fisselbrecht~~ ~~M. Angerer~~ ~~M. Mena~~
~~B. J.~~ ~~P. L.~~ ~~F. Fisselbrecht~~
~~C. H.~~ ~~P. L.~~ ~~M. M.~~
~~H. L.~~ ~~S. H.~~ ~~M. M.~~
~~Y. P.~~ ~~M. L.~~ ~~M. M.~~
~~R. L.~~ ~~M. L.~~ ~~M. M.~~